

COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Octobre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 20

L'an deux mille dix sept

Le vingt-six octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur FRECHET Daniel, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 19 octobre 2017.

PRESENTS : Mme Marie-France CATHELAND, Mr Noël MOULIN, Mme Aline BOURRACHOT, Mr Robert DARMET et Mr Gérard RIBELLES, Adjoints.

Mr Fernand BENETIERE, Mme Monique DURAND, Mr Bernard VERRIERE, Mme Françoise MASSON, Mme Françoise BARLERIN, Mme Gisèle BRESSON, Mr Jean-Michel REY, Mr Christian DARPHEUILLE, Mr Jean-Christophe LAFFAY, et Mme Sandrine DUTHY.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Marie-Josèphe GUILLAUME (procuration à Mr Robert DARMET),
Mme Martine MATTONI (procuration à Mr Daniel FRECHET),
Mme Nathalie POUYET (procuration à Mr Gérard RIBELLES,
Mr Marc PATAY (procuration à Mme Marie-France CATHELAND).

Absents excusés n'ayant pas donné procuration :

Mr Fabien GOUTARD,
Mr David LACAN,
Mme Anne-Sophie PAGNIER.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Michel REY.

OBJET : *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 octobre 2017.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- **Voirie Communale et Rurale – Programme 2018 – Demande de subvention**

Monsieur DARMET, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Loire apporte une aide financière aux communes pour leurs travaux de voirie communale et rurale (hormis les créations de voies) par l'intermédiaire d'un programme établi par le Conseiller Départemental du canton et financé selon le barème d'aide aux communes pour leurs travaux neufs.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur DARMET, Adjoint chargé de la Voirie, différents travaux de voiries pour l'année 2018 dont le montant total est estimé à 118 862 € HT.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité pour la pose d'un parquet à la Salle d'Animation – Programme 2018**

Monsieur RIBELLES rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Loire octroie une enveloppe de solidarité pour la réalisation de travaux communaux.

Il a été décidé la pose d'un parquet à la salle d'animation afin de remplacer celui qui est existant et présente une usure importante. Dans ce cadre, il est proposé l'envoi de ce dossier pour la programmation 2018 pour un montant de 37 728,95 € HT soit 45 274,74 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de demander l'inscription des travaux cités ci-dessus au programme 2018 de l'enveloppe départementale de solidarité à destination des communes,

- **Demande de versement d'un fonds de concours à Roannais Agglomération pour la mise en accessibilité de deux arrêts de bus rue Jules Ferry à COMMELLE-VERNAY**

Monsieur MOULIN, Adjoint, informe l'assemblée que le 12 avril 2010, le Conseil Communautaire a approuvé le Schéma Directeur d'Accessibilité des transports (SDA) qui prévoit, entre autres, la mise en accessibilité de points d'arrêt de bus,

Il rappelle que les travaux complets d'aménagement de la rue Jules Ferry ont été estimés à 443 999,40 € TTC. Ils intègrent les travaux de mise en accessibilité de deux quais de bus pour répondre aux exigences de la loi handicap de 2005. Roannais Agglomération propose de verser un fonds de concours pour des travaux d'accessibilité d'arrêts de transports en commun réalisés par une commune dans la limite de 3 000 € TTC par arrêt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le versement d'un fonds de concours de 6 000 € de Roannais Agglomération à la commune de COMMELLE-VERNAY pour le financement de deux quais de bus dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Jules Ferry.

• **Avenant à la convention 2015-2017 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire**

Madame BOURRACHOT, Adjointe, rappelle que le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans notre contribution pour accomplir ces missions.

De plus, à la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié au conseil et au contrôle des dossiers retraite transmis par ces collectivités. Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assuré et cela peut s'effectuer de plusieurs manières, à ce jour le Conseil d'administration a préféré appliquer des participations financières en fonction des prestations offertes plutôt qu'un taux additionnel.

Le Centre de gestion nous a communiqué un projet d'avenant afin de se substituer à nous, pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information de nos agents. S'agissant d'une mission particulière le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1er janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour notre collectivité, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai d'un mois à compter de la date d'envoi, si nous ne souhaitons pas accepter les nouvelles conditions financières.

Cet avenant a pour objectif, dans l'attente du renouvellement de la convention de partenariat du CDG42 avec la CNRACL, de prolonger sur l'année 2018 les effets de la convention avec les collectivités pour la mission facultative retraite en cours jusqu'au 31 décembre 2017.

La solution proposée, présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.

De plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par nos agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant à la convention initiale et autorise Monsieur le Maire à le signer.

• **Plan de formation au profit des agents de la commune de COMMELLE-VERNAY**

Madame CATHELAND rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan va traduire pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs, il hiérarchisera ces besoins en fonction des capacités financières des budgets successifs concernant nos orientations politiques et ou stratégiques du développement de notre collectivité.

Fort de deux expériences ayant abouti à l'élaboration de plans de formation inter-collectivités pour les années 2009-2011, 2012-2014, et 2015-2017, le CNFPT et le Centre de Gestion de la Loire ont décidé de renouveler leur partenariat pour élaborer un nouveau plan de formation 2018, 2019 et 2020 qui donne une priorité à la territorialisation des actions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de retenir pour nos agents le plan pluriannuel de formation intercollectivités validé par le Comité technique intercommunal et approuve le règlement de formation qui définit les modalités pratiques d'exercice de la formation dans le respect des droits et obligations applicables en matière de formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 26 octobre 2017.

Le Maire,

D. FRÉCHET

